

RETRO-CUP VHRS

Règlement 2014

Définition : La **RETRO-CUP** VHRS est un « challenge » organisé par le magazine **Rétro Course** dans le cadre de rallyes de régularité SPORTIVE pour voitures historiques (V.H.R.S).

Il s'applique à un certain nombre d'épreuves sélectionnées selon un commun accord entre les Organisateurs et le magazine Rétro Course, dans le but de constituer un challenge attractif.

En fin d'année, par un système de cumul de points, un palmarès est décerné avec récompenses sous forme de prix et dotations diverses. Il n'y a aucune récompense en argent.

Art. 1 Adhésion

1.1. Une fois acquise l'adhésion d'une épreuve au challenge **RETRO-CUP** VHRS, cette adhésion entraîne alors pour l'Organisateur de l'épreuve l'obligation de respecter en tout point le présent règlement.

1.2. Le fait, pour un concurrent pilote ou copilote, de s'inscrire à la **RETRO-CUP** VHRS, implique de prendre connaissance et de respecter en tout point le présent règlement.

1.3. En s'inscrivant et en participant au « challenge » **RETRO-CUP** VHRS, un Concurrent se doit de considérer qu'il s'inscrit à une épreuve dite « amateurs », organisée avant tout pour le plaisir de chacun et dans un esprit qualifié de « **gentlemen drivers** ».

Il s'interdit donc toute réclamation auprès de l'organisation de la **RETRO-CUP** VHRS.

1.4 Tout participant à la **RETRO-CUP** VHRS s'engage à apposer sur sa voiture, pendant toute la durée de l'épreuve, la publicité Rétro Course, et éventuellement celle des partenaires éventuels de la **RETRO-CUP** VHRS (dans la mesure où ces derniers ne sont pas en concurrence commerciale avec les partenaires éventuels de l'Epreuve). L'absence de cette (ces) publicité (s) sur le véhicule entraînera la nullité des points à la **RETRO-CUP** VHRS

1.5 Inscription.

L'inscription à la **RETRO-CUP** VHRS se fait en remplissant un bulletin auprès de :

Rétro Course, 668 ch de la Cassine 73000 Chambéry.

Ce bulletin se trouve dans le magazine Rétro Course, ou auprès des Organisateurs d'épreuves comptant pour la **RETRO-CUP** VHRS. Il peut être

obtenu gratuitement sur demande, ou encore téléchargé sur le site : www.retro-course.com

Le montant de l'inscription pour la saison 2014 est fixé à 50 €.

Il est possible, au cours de la saison, de concourir dans les catégories Pilotes et Copilotes. Dans ce cas, pour prétendre marquer des points à la **RETRO-CUP** VHRS, il est nécessaire de s'inscrire dans les deux catégories.

Il est aussi possible, au cours de la saison, de concourir dans des catégories de moyennes différentes. Dans ce cas, une seule inscription (Pilote ou Copilote) est nécessaire. Mais les points marqués dans chacune des catégories ne peuvent pas être cumulés.

La possibilité de marquer des points commence dès l'inscription. Il n'est pas possible de marquer des points à titre rétroactif, par exemple pour une participation à une épreuve précédant l'inscription.

1.6. L'organisateur de la **RETRO-CUP** VHRS se réserve le droit d'exclure du challenge tout concurrent dont le comportement, les propos ou les écrits, pourraient porter préjudice à la **RETRO-CUP** VHRS. Dans ce cas, le concurrent exclu perdrait le bénéfice des points éventuellement marqués, et ne pourra en aucun cas bénéficier d'un quelconque dédommagement.

Art. 2. Engagements

Sera admis à participer à la **RETRO-CUP** VHRS tout pilote ou copilote engagé dans un des rallyes VHRS comptant pour la **RETRO-CUP** VHRS, et préalablement inscrit au Challenge. Pour chacune des épreuves, la liste des « autorisés à prendre le départ » publiée par l'organisateur de l'épreuve fera foi de la participation des équipages à la dite épreuve.

Art. 3 Voitures admissibles.

Sont admissibles pour participer à la **RETRO-CUP** VHRS, les voitures construites jusqu'au 31.12.1989. Cela n'empêche nullement l'organisateur d'une épreuve d'admettre d'autres types de véhicules. Mais ceux-ci ne pourront pas prétendre participer à la **RETRO-CUP** VHRS

Art. 4 Moyennes

Les moyennes choisies pour les épreuves de régularité, dites « Z.R », sont du ressort et de la responsabilité de l'Organisateur de l'épreuve.

Celui-ci propose trois types de moyennes :

- Moyenne dite HAUTE
- Moyenne dite INTERMEDIAIRE
- Moyenne dite BASSE

Dans le cadre de la **RETRO-CUP** VHRS, la moyenne basse ne pourra être choisie que par les seuls concurrents inscrits avec une voiture d'une cylindrée inférieure à 1300cm³, et construite avant le 31.12.1965.

Les concurrents engagés avec d'autres types de véhicules pourront choisir entre moyenne haute et moyenne intermédiaire.

Art. 5 Déroutement d'une épreuve.

5.1. Prises de temps. L'organisateur de l'épreuve s'engage à ce qu'il y ait au minimum deux prises de temps en contrôle secret par ZR (zone de régularité). Dans le cas des spéciales de grande longueur (supérieures à 15 km), d'autres prises de temps sont souhaitables.

5.2. Lors de la communication des résultats et de leur publication les prises de temps effectuées doivent exprimer clairement s'il s'agit d'une **Avance** ou d'un **Retard** par rapport à un temps idéal (ou heure idéale) connu du seul Organisateur.

Art. 6 Zone d'étalonnage

6.1. La zone dite « zone d'étalonnage » est un élément fondamental dans une épreuve de régularité. Sa mise en place n'est en aucun cas une simple formalité effectuée bon gré mal gré par le responsable du road-book.

6.2. Cette zone doit impérativement avoir une longueur comprise entre 4 et 6 Km maximum. Dans la mesure du possible, elle n'est pas qu'une simple ligne droite mais comporte certains passages sinueux.

6.3. Cette zone est mesurée à l'aide d'un appareil de mesure dont la marque est dévoilée aux concurrents (road-book). Cet appareil, et la voiture qui en est équipée, sont les mêmes que ceux qui serviront ensuite aux mesures des Z.R (et même du routier). En cas d'impossibilité cela doit être indiqué clairement dans le règlement de l'Epreuve ou le road-book.

6.4. Enfin, cette zone d'étalonnage doit pouvoir être connue des concurrents plusieurs jours avant le départ de l'Epreuve (elle doit être adressée avec la Convocation aux Vérifications ou mise sur Internet).

Art. 7 Classements des épreuves.

En fin d'épreuve, l'Organisateur fera parvenir dans les meilleurs délais les résultats définitifs et détaillés au magazine Rétro Course (redactionretrocourse@free.fr).

Ces résultats doivent clairement indiquer la moyenne choisie par chaque concurrent.

Art. 8 Classements de la *RETRO-CUP* VHRS

8.1. Il sera établi six catégories : Moyenne Haute, Moyenne intermédiaire, Moyenne basse, et ceci pour les Pilotes et les Copilotes.

8.2. Après chaque épreuve, le classement provisoire de la **RETRO-CUP** VHRS, dans chacune des catégories, sera publié dans le magazine Rétro Course

8.3. Les classements de la **RETRO-CUP** VHRS sont établis d'après, d'une part la « Liste des Autorisés à prendre le départ » et d'autre part le « Classement officiel final » de chaque épreuve, communiqués à l'issue de chacune d'elles par son Organisateur (voir art. 7). Ces documents seront la base de référence absolue pour l'établissement du classement de la **RETRO-CUP** VHRS

8.4. Dans la **RETRO-CUP** VHRS, le classement de chaque épreuve s'effectue par le cumul de 2 types de points :

a/ Participation Epreuve :

Le fait de participer à une épreuve donne automatiquement droit à l'attribution de 10 points.

b/ Résultat Epreuve :

La place obtenue dans le classement général final, parmi les pilotes inscrits à la **RETRO-CUP** VHRS, donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- 1^{ère} place..... 15 points
- 2^{ème} place..... 12 points
- 3^{ème} place.....10 points
- 4^{ème} place..... 9 points
- 5^{ème} place..... 8 points
- 6^{ème} place..... 7 points
- 7^{ème} place..... 6 points
- 8^{ème} place..... 5 points
- 9^{ème} place..... 4 points
- 10^{ème} place..... 3 points
- 11^{ème} place..... 2 points
- 12^{ème} place..... 1 point

8.5 Coefficients.

a/ Chaque épreuve comptant pour la **RETRO-CUP** VHRS bénéficie d'un coefficient. Les points acquis lors de l'épreuve sont multipliés par ce coefficient.

b/ Le principe de l'attribution des coefficients est simple : coefficient 1 pour les épreuves de doublure d'un rallye moderne, coefficient 2 pour les épreuves 100% VH (VHC+VHRS) et coefficient 3 pour le Tour de Corse Historique, du fait de sa durée et de sa difficulté.

8.6 En fin d'année, pour l'établissement du classement définitif de la **RETRO-CUP** VHRS 2013, seuls les 6 meilleurs résultats de chaque participant seront retenus.

Art. 9 Récompenses.

9.1. Chaque Organisateur d'Epreuve inscrite à la **RETRO-CUP** VHRS s'engage à offrir un engagement gratuit (hors transport et hors hôtellerie) pour son épreuve de l'année suivante.

Ces engagements gratuits seront distribués par tirage au sort parmi les équipages récompensés.

9.2 En outre, les trois premiers équipages de chacun des six classements seront récompensés par des prix et dotations, sous forme de cadeaux. Aucun prix en espèces ne sera distribué.

9.3 Le premier Pilote classé dans la catégorie Moyenne Haute remportera le Prix Spécial « Souvenir Bernard Hostein ».

Art. 10 Remise des Prix.

10.1 La proclamation du palmarès de la **RETRO-CUP** VHRS 2014, et la remise des prix se feront dans le cadre du Salon Rétro Course à Villefranche/Saône (28-29-30 novembre 2014).

10.2 Tout récipiendaire, non présent (ou non officiellement représenté) perdra le bénéfice de son prix, qui sera alors attribué au suivant immédiat dans le classement, le dernier lot en lice étant alors attribué par tirage au sort entre les participants présents, non déjà primés.

Art. 11 Propriété intellectuelle

Le nom **RETRO-CUP** VHRS, ainsi que le logo correspondant sont la propriété des Editions du Baquet, société éditrice du magazine Rétro Course. Nom et logo sont déposés à l'INPI.

Art.12 Epreuves qualificatives

12.1 En début de saison, il est établi un calendrier (voir annexe) en fonction des propositions des Organisateurs.

12.2 Ce calendrier est susceptible de modification(s), notamment si une épreuve est annulée, ou si une autre épreuve complète en cours de saison ce calendrier provisoire.

12.3 Aucune réclamation ne pourra être admise en cas de modification du calendrier en cours de saison.

ANNEXE

Calendrier 2014 :

| | | |
|------------------------------|-----------------------------------|---------|
| 22-23 mars | Rallye Bordeaux Aquitaine Classic | Coeff 2 |
| 4-6 avril | Rallye Fleurs et Parfums | Coeff 1 |
| 4-6 avril | Rallye Orange-Ventoux | Coeff 2 |
| 4-6 avril | Rallye Epernay Vins de Champagne | Coeff 1 |
| 2-4 mai | Rallye du Dauphiné | Coeff 2 |
| 9-11 mai | Rallye Dijon Côte d'Or | Coeff 1 |
| 16-17 mai | Rallye de la Sainte Baume | Coeff 1 |
| 14-15 juin | Rallye de l'Ecureuil | Coeff 1 |
| 20-22 juin | Rallye de Lorraine | Coeff 1 |
| 6-11 octobre | Tour de Corse Historique | Coeff 3 |
| 25-26 octobre | Rallye Soleil Cannes | Coeff 2 |
| en attente de confirmation : | | |
| 7-8 novembre | Rallye de l'Ardèche | Coeff 1 |